



Meubles de salle à manger désassortis

Par **soleil22**, le **21/07/2011** à **19:12**

Bonjour,

J'ai acheté en janvier 2011 une salle à manger comprenant 1 bahut, 1 bibliothèque et une table. Lors de la livraison fin mars, j'ai constaté que la table, qui s'ouvrait pour ajouter une rallonge ne se fermait pas. Une demande de SAV a été établie avec un délai de 3 à 6 semaines. Fin mai soit 8 semaines + tard, toujours aucune nouvelle du magasin. Après plusieurs appels, on m'explique que le magasin ayant changé de direction, ma nouvelle table n'a jamais été commandée. Celle-ci me sera livrée le 29 juin.

Nouvelle déception, la teinte de la nouvelle table est différente de celle des autres meubles et la nuance est importante. Je rappelle le magasin qui me demande de régler la facture car les livreurs avaient pour consigne de ne pas partir sans le règlement. On devait me rappeler ensuite pour me proposer une solution

15 jours + tard, toujours aucun appel. Préoccupée par mon travail, je n'avais pas eu le temps de reprendre les devants. Là, on me dit qu'on ne me livrera pas de nouvelle table car on pourrait m'en livrer 10, je n'aurais jamais une teinte identique que les autres meubles. On me propose un bon d'achat que je refuse, je ne veux pas acheter autre chose, je souhaite des meubles de couleur uniforme.

On me dit que c'est impossible et qu'on ne peut pas me faire de ristourne non plus(j'ai tout déjà payé !!)

J'ai envoyé des photos et un mail pour expliquer, par écrit le problème. J'espère ainsi obtenir le remplacement des 3 meubles. Mais, j'ai peu d'espoir que le magasin accepte. Aussi, j'envisage de contacter une association de consommateurs voire un conciliateur de justice. Avez vous un conseil? Pensez vous que j'aurai une chance d'obtenir gain de cause?

Par **Domil**, le **21/07/2011** à **20:08**

LRAR de mise en demeure de fournir les meubles achetés et qu'à défaut, vous saisirez le tribunal d'instance pour obtenir cette livraison sous astreinte journalière de 100 euros par jour ainsi que xxx euros (le montant des 3 meubles) de dommages et intérêts

Par **soleil22**, le **21/07/2011** à **22:12**

Merci pour cette réponse particulièrement encourageante. Je vais préparer ce courrier rapidement

Cependant, pourquoi demanderais-je de me faire fournir les meubles achetés? Ils sont de teinte différente et c'est là le problème mais j'ai bien 3 meubles à mon domicile.

D'autre part, j'ai lu sur un site juridique que j'avais 3 jours après la livraison (donc le 29 juin) pour établir une LRAR. Ne le sachant pas à ce moment là, je suis maintenant hors délai. Qu'en pensez vous?

Enfin, le montant de 100 € par jour, c'est une somme prévue par les textes dans ce cas de figure ?

Merci beaucoup pour ces informations. C'est difficile de savoir quoi faire et quels sont ses droits quand on a à faire à des commerçants qui vous donnent l'impression que vous n'êtes rien et que vous n'avez que le droit de payer!!

Cordialement,

Par **Domil**, le **21/07/2011** à **22:53**

Vous avez acheté 3 meubles d'une certaine teinte, vous n'en avez eu que deux (vous devrez évidemment relater la chronologie), vous exigez donc le 3ème.
100 euros, c'est une somme ronde